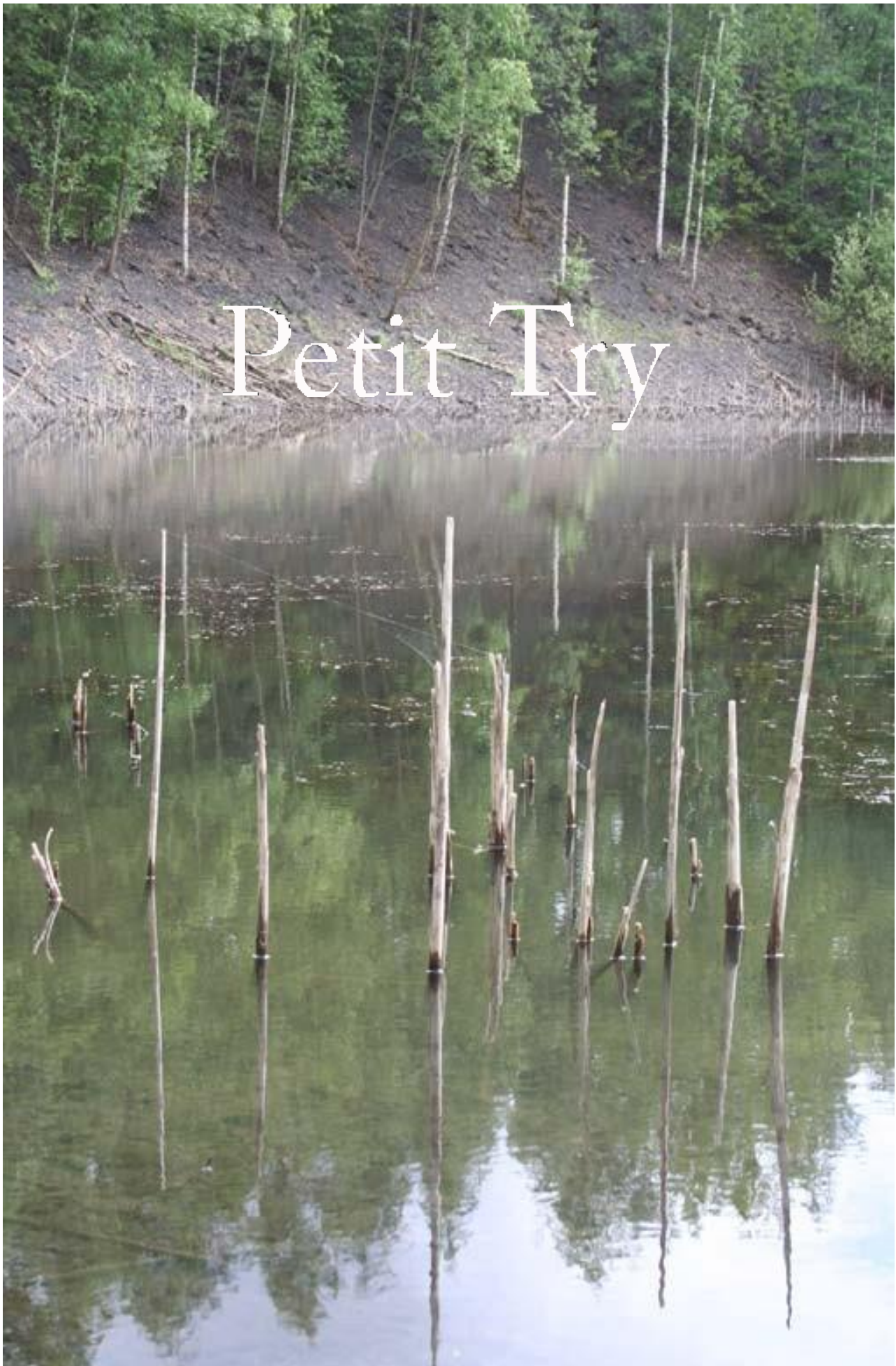
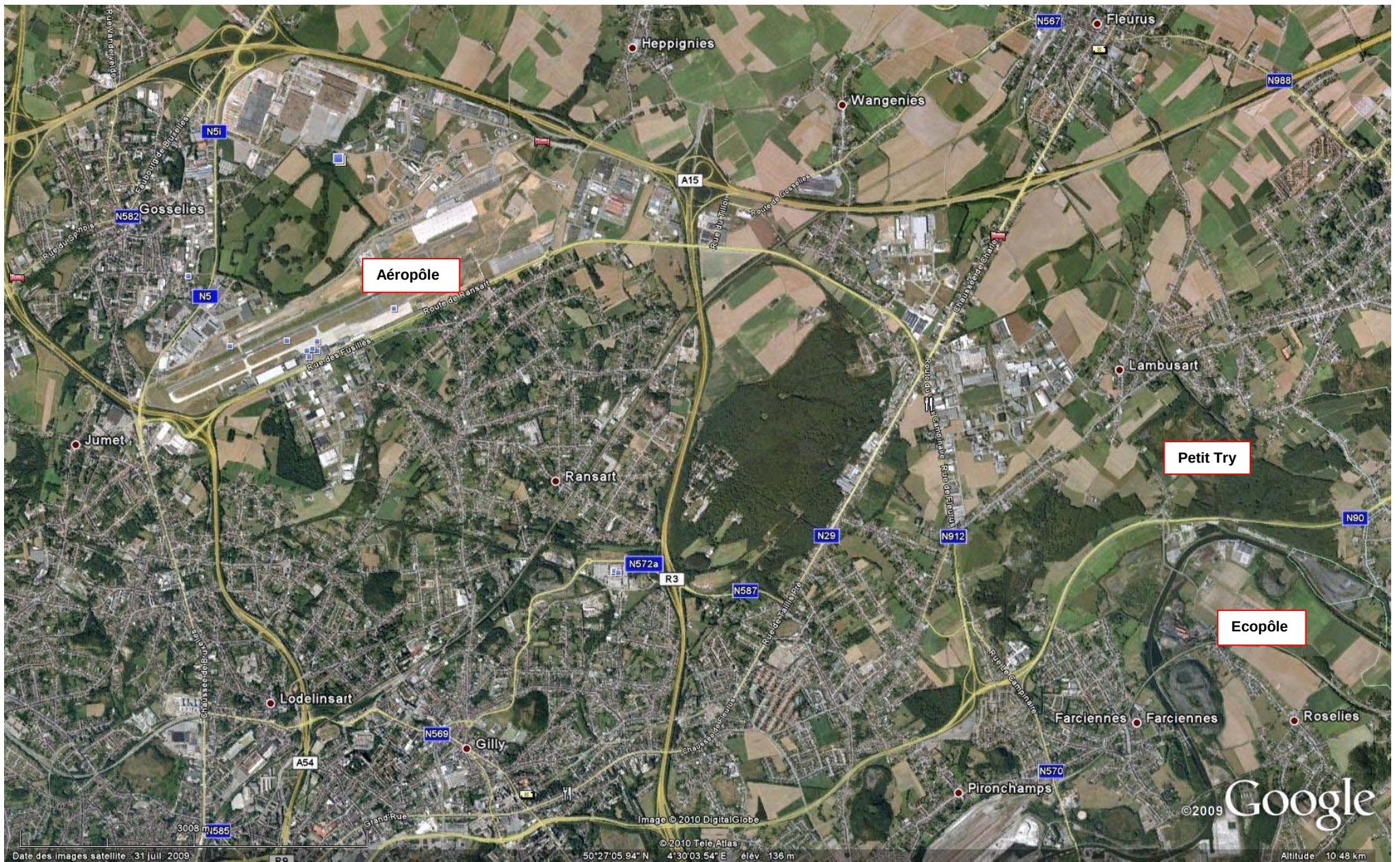
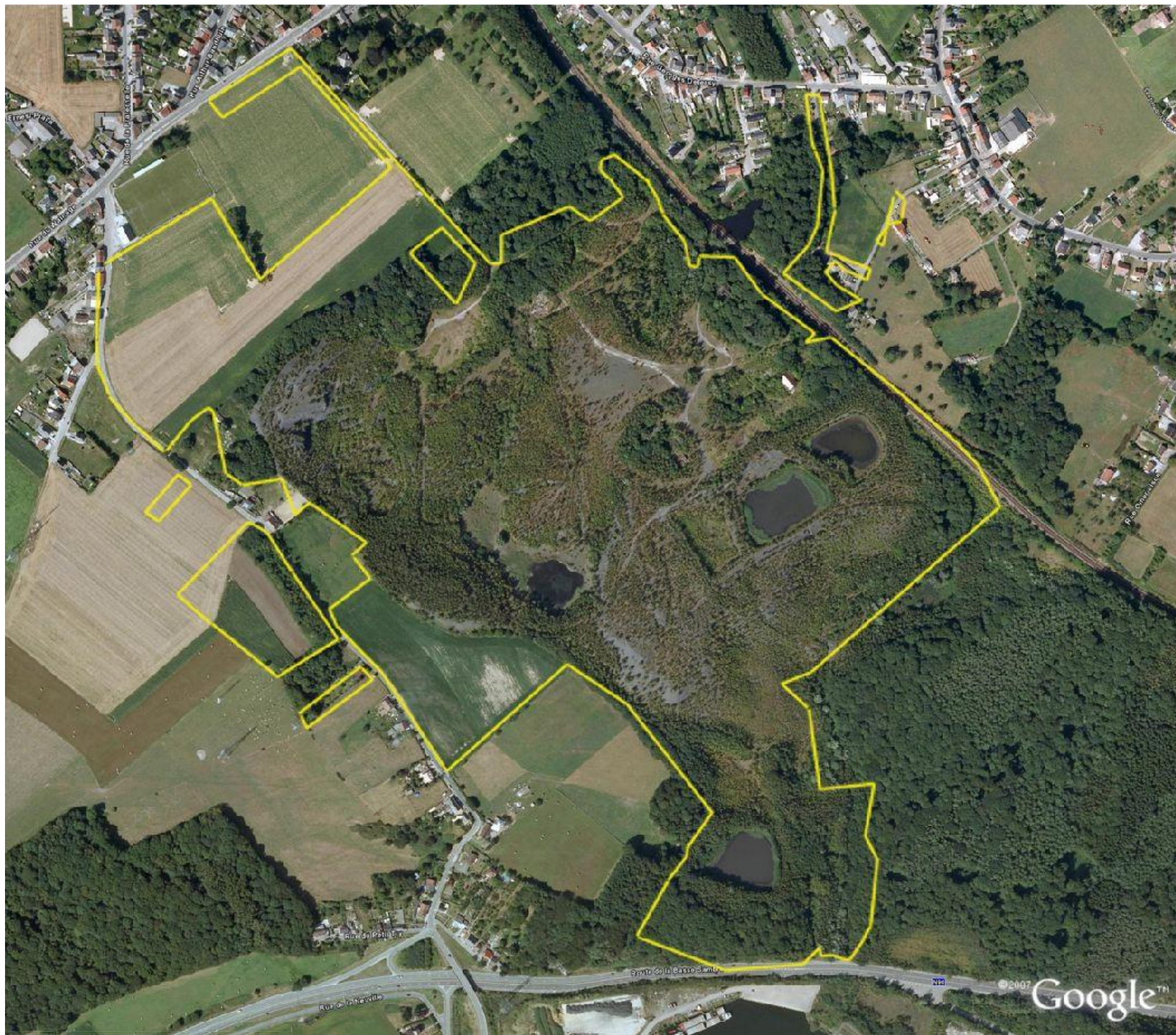








Zones d'affectation**Petit Try**Activité économique mixte

Ancien site d'extraction	45.500	
(-10.000m ² non aedificandi – puits de mine)		45.500

Habitat

Rue O. Lyson	7.200	
Rue du Wainage	2.800	
Rue du Petit Try	8.000	
		18.000

Agricole

Agricole Faubourg	59.200	
Agricole Petit Try	1.200	
Agricole Petit Try	18.200	
Agricole Petit Try	30.500	
Agricole Petit Try (constructible)	2.133	
		111.233

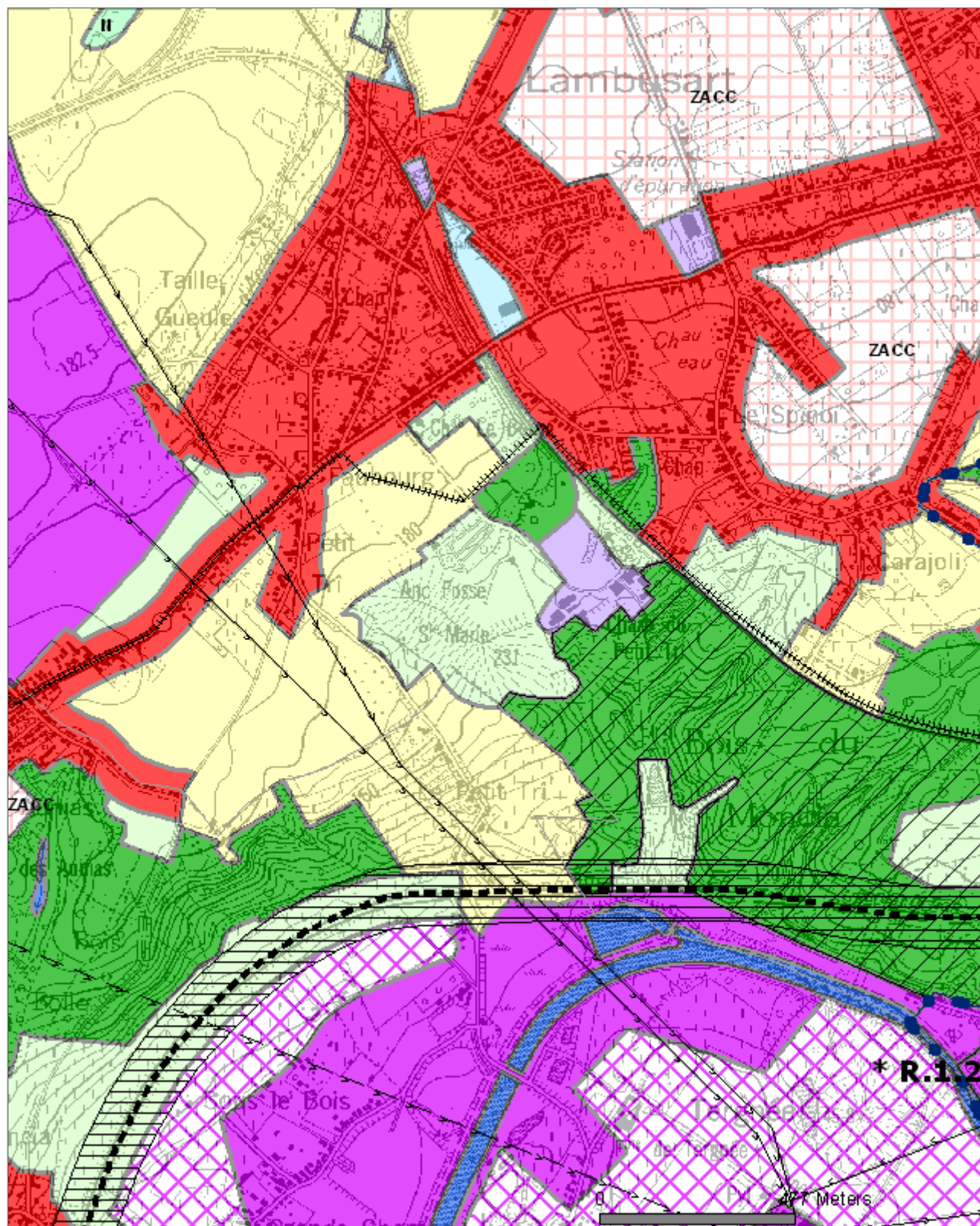
Espaces verts

Le long de la voie Infrabel	13.500	
Le long de la N90	32.300	
Ancienne fosse Sainte-Marie	145.300	
		191.100

Forestière

Bois terroir + intérêt paysager	177.000	
Zone bois Nord est	15.000	
		192.000

Total : 557.833 m²



RÉGION WALLONNE

**Direction Générale de l'Aménagement du Territoire,
du Logement et du Patrimoine**

Rue des Brigades d'Irlande, 1 - 5100 Jambes

Ce document n'a pas de valeur juridique.

L'information contenue est donnée à titre indicatif.

Fond de plan : - © Institut Géographique National - Bruxelles
- © PLI DGATLP - Namur

Plan de secteur (version
coordonnée)

Petit Try - Plan de Secteur



Détails du terril N° 90

Inventaire des terrils

[Avertissement](#)

Identification du terril

Nom : Sainte Marie**Synonymes :** Petit Try**Bassin Minier :** Charleroi-Basse Sambre**Coordonnées Lambert X :** 163602.0**Coordonnées Lambert Y :** 126613.0**Zone d'implantation :** limite zone urbaine et rurale

Données physiques

Présence sur le terrain : Terril présent**Forme :** Plus ou moins aplani**Combustion :** non brûlé**Surface du site (ha) :** 25**Surface occupée par le terril (ha) :** 10,5**Volume (en milliers de m³) :** 2300**Importance de la couverture végétale :** couverture végétale partielle**Types de végétation sur le terril :** arbres, arbustes, taillis

Données minières et administratives

Concession minière (dernière situation): Petit Try (Petit-Try, Trois Sillons, Sainte-Marie, Défoncement et Petit Houiller réunis)**Numéro de la concession :** 056**Nom du siège :** Sainte Marie**Dates d'activités du charbonnage :** Début: 1890 Fin: 1974**Classification :** B (exploitable)

Utilisation du site

Etat d'exploitation : exploitation complètement terminée (2001)

[[Chaîne Carolo](#)] Terril de Sainte-Marie ou du Petit Try
[[Fiche](#)] [[Photos](#)] [[Carte](#)]

[Attention: pour toute visite, demander l'autorisation au garde-chasse, Monsieur Landain - GSM: 0475.70.85.80]

Le Terril de Sainte-Marie offre une succession d'étangs étagés dans un cadre surréaliste de bouleaux blancs sur sol bleu-noir. Si, vu de loin, le terril se confond avec les bois environnants et semble assez quelconque, vu de près, il subjugué. Le Terril Sainte-Marie est un des plus beaux terrils de la Chaîne des Terrils wallonne. Avec le Terril Sainte-Catherine à l'Ouest et le Terril Sainte-Eugénie à l'Est, il forme une magnifique trame verte de 7 km de long.



Itinéraires

Du bas du Terril Sainte-Marie, à partir d'une aire de stationnement le long de la N90, gagner le premier étang, dit étang du premier étage, à main gauche, à l'Ouest. De cet étang, les hauteurs du terril apparaissent. Se diriger vers celles-ci en longeant la berge Est de l'étang. Poursuivre la progression sur le versant Ouest du terril et gagner l'étang du deuxième étage. De là, monter dans la direction Est - Nord-Est vers les étangs du troisième étage.

Localisation

Le Terril Sainte-Marie se situe dans la partie Est de la Chaîne Carolorégienne, au Nord-Est de Farciennes et au Nord d'Aiseau-Presles.

[Carte de la Chaîne Carolorégienne - Fleurus](#)

[Carte de la Chaîne Carolorégienne - Moignelée](#)

Accès

Sur l'E42, prendre la sortie 14. Suivre la N98 dans la direction de Auvelais, jusqu'à la N90. S'engager sur la N90 dans la direction de Charleroi. Passer Taminés et Moignelée. Se parquer à droite sur une aire de stationnement un peu rustique, juste avant la sortie Aiseau-Presles. Vous vous trouvez au pied du Terril Sainte-Marie.

[Terrils gourmands](#)

[Hébergement](#)

VALORISATION TOURISTIQUE : A l'assaut des terrils !

La Région wallonne compte encore sur son territoire quelque 340 terrils de grande taille. Aujourd'hui, ces terrils renaissent grâce à leur dimension environnementale et touristique. Au fil des ans, ils sont devenus de véritables poumons verts à la frontière de zones fortement urbanisées.

Pour Benoît LUTGEN, Ministre du Tourisme et de l'Environnement, il est essentiel qu'une politique de valorisation touristique des terrils soit mise en place et évite par la même occasion des aménagements au cas par cas sans aucune coordination.

Le Ministre LUTGEN a donc commandé une étude sur les types d'aménagement à réaliser pour l'ensemble du territoire de la Région wallonne. L'étude vient de se terminer et constitue la première étape de la politique touristique des terrils menée par le Ministre.

I. Les principales recommandations

Selon l'étude, la réussite d'une politique de valorisation touristique des terrils se doit d'organiser l'offre touristique en tenant compte de la demande des touristes.

L'étude recommande donc :

- de tenir compte des facilités d'accessibilité aux terrils en voiture, en transport en commun ;
- de combiner le produit terril avec les circuits lents (sentiers, ravelés ...) ;
- de prévoir des aménagements destinés à développer des circuits différenciés adaptés aux différentes clientèles (touriste-lambda, randonneurs, personnes intéressées par le patrimoine industriel, adeptes du sport-aventure, ...);
- de développer une politique d'événements (historiques, environnementaux, sportifs...).

Afin de déterminer les terrils ayant un réel potentiel touristique, une grille d'analyse a été définie en tenant compte de divers critères tels l'accessibilité, l'existence d'aires de stationnement, la possibilité d'aménagements à frais relativement restreints (panorama, sentier, signalétique, ...), la proximité d'autres équipements touristiques ou sportifs, des ravelés, ...

Répartis le long du sillon industriel, les terrils sélectionnés représentent un échantillon des divers terrils de Région wallonne, que ce soit par leur ampleur ou par leur intérêt biologique propres. Ils concernent 11 communes :

- DOUR : Terril Saint-Charles N°2 ;
- MONS (Flénu) : Terril N°14-17 Titan ;
- BINCHE (Péronnes-lez-Binche) : Terril Sainte-Marguerite ;
- CHARLEROI (Marcinelle) : Terrils des Hauchies N°25, du Cerisier et de la Tombe ;
- CHATELET : Terril du Boubier N°2 ;
- FLEURUS (Lambusart) : Terrils Sainte-Marie et Sainte-Barbe ;
- FARCIENNES : Terrils des Aulniats et Saint-Jacques ;
- SAMBREVILLE (Moignelée) : Terril Sainte-Eugénie ;

- LIEGE : Terrils de la Petite-Bacnure et de la Batterie Nouveau ;
- HERSTAL : Terrils de Bernalmont et de Belle-Vue ;
- FLERON : Terril du Hasard.

II. Une aide aux acteurs locaux

Les Communes, mieux que les autres acteurs publics, sont les premières concernées par un projet se développant sur un terril. Elles connaissent généralement bien leur potentiel vert et touristique.

Pour Benoît LUTGEN, cette étude permettra d'organiser une aide structurée aux divers acteurs locaux afin de développer, progressivement et de façon coordonnée, leur potentiel touristique.

Sur base des résultats de l'étude, l'aide de la Région wallonne prendra diverses formes :

- conseils du Commissariat Général au Tourisme ;
- subventions destinées au développement d'équipements touristiques ;
- subventions à l'achat de terrils ;
- subventions relatives à un réaménagement des abords du terril afin de mieux le mettre en valeur d'un point de vue paysager et touristique ;
- développement progressif d'une structure de coordination des initiatives prises au niveau local en fonction de la concrétisation de projets locaux.